

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN119

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 13

A la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots : « données techniques », les mots « informations ou documents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel